

Égalité Fraternité



ACCIDENTS / INCIDENTS

Révision de la fiche G/P Séminaire du 16/11/2021

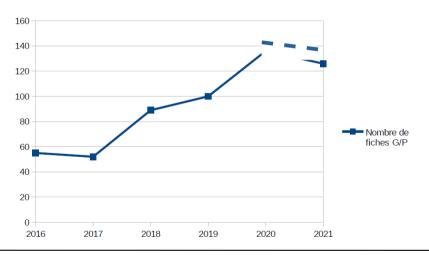
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur



Contexte Fiche G/P



- Article R. 512-69 du Code de Environnement
- Disponible de puis mai 1995 en PACA
- Révisée et imposée pour les SEVESO en 2006
- Révisée 2012 avec notion d'alerte tél.
- Nombre de fiches G/P transmises





Fiche G/P



Ce qu'elle est :

- fiche d'information synthétique relative à la survenue d'un évènement (incident/accident) indiquant les circonstances, les effets, et les mesures prises
- déclaration de cet évènement à l'inspection des IC dans les meilleurs délais (conformément au R. 512-69 du CE)
- fiche évolutive, pouvant être incrémentée avec les nouveaux éléments d'information relatifs à l'évènement

Ce qu'elle n'est pas :

- information d'alerte
- un outils de communication vers le public



Pour qui:

- les autorités
- les services de secours
- les mairies

Pour quoi:

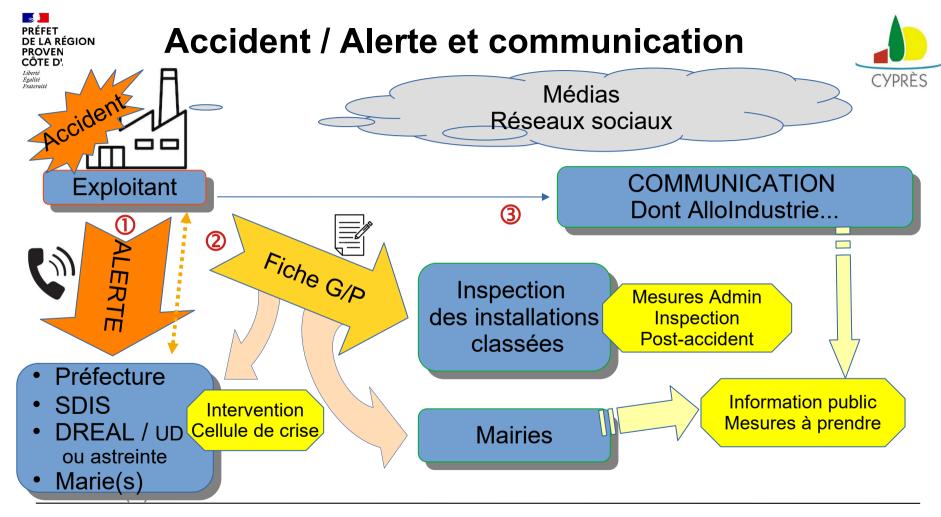
- permettre d'évaluer rapidement, selon les critères, d'évaluer le gravité de l'évènement (classement en incident, accident ou accident majeur) et donc de prendre les mesure adaptées
- **suivre l'évolution** de l'évènement dans le temps et en informer simultanément les autorités
- fournir des éléments d'information nécessaire à la communication au public



Objectifs de la révision de la fiche G/P



- Rapidité et normalisation de l'information des divers services concernés en cas d'accident, d'incident ou de pollution industrielle
- Évaluation rapide de l'évènement // incident/accident/accident majeur
- Classement de l'évènement selon critères de Gravité / Perception
- Rappel de la priorité donnée à l'appel téléphonique en cas d'alerte
- Adapter les suites à donner
- Clarifier/adapter l'utilisation/l'utilité de la fiche (schéma de diffusion)





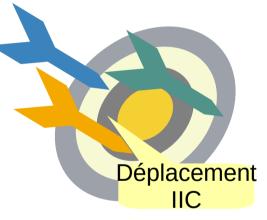
Incident, Accident ou Accident Majeur?



Définition



Les incidents sont les évènements qui auraient pu porter atteinte aux intérêts protégés



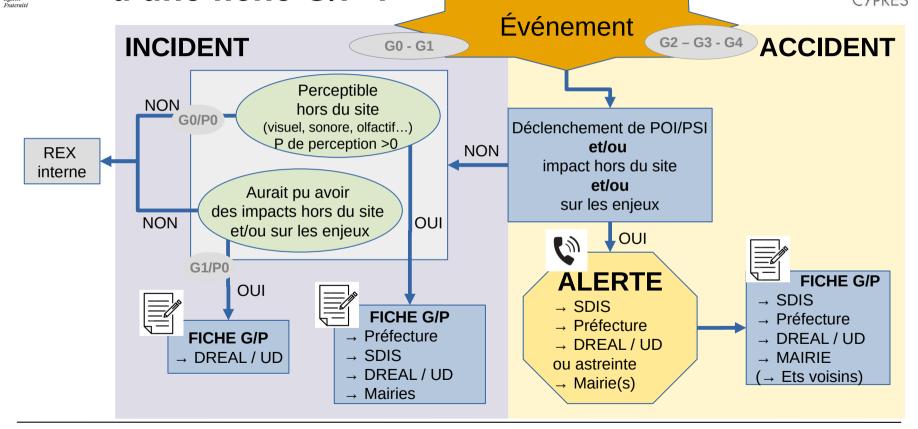
Les accidents sont les évènements qui ont porté atteinte aux intérêts protégés



Les accidents majeurs sont des accidents dont les conséquences sont telles qu'ils doivent être notifiés à la Commission européenne PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPESCÔTE D'AZUR
Liberté
Evalité

Quand déclencher l'envoi d'une fiche G/P ?











	Message d'information sur accident / incident - Fiche G/P									
	Nom et localisation de l'établissement	nt :								
1	Date et heure du message :		à	h			N° version ou révision de la fiche :			
	Date de l'évènement :	Heur	e (de déco	ouverte) :	h		Commune :			

Les informations sur l'exploitation et sa localisation sont à pré-renseigner



En fonction des éléments du bloc 7 en page 2 :

- ce bloc se remplira automatiquement dans la version de saisie informatique
- ce bloc sera à compléter avec les éléments du bloc 7





			PHONIQUES Couf si info DREAL u		TRANSMISSION DE LA FICHE G/P		
	Des	tinataires	Téléphone	Cor	ntact téléphoniq	ue	Mail
	CODIS/	COSSIM		Oui	O Non répondu	O NC	
	DREAL	UD		Oui	O Non répondu	O NC	
3		SPR (astreinte)	06.26.57.63.19	Oui	O Non répondu	O NC	msd.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
9	Préfet (Cabinet)			Oui	O Non répondu	O NC	
	Mairie(s)		Oui	Non répondu	O NC	
	SIRACE	DPC/SIDPC					
	DDTM						
	PREMA	R					
	Autre(s)	:					

Chaque exploitant pré-renseignera les informations de ce bloc en fonction de sa localisation





			NT DU POI, PSI	Unité concernée :	
	OU AUTRE F	LAN D'	JRGENCE INTERNE	Si canalisation de tra	ansport concernée:
a	○ Non	ı Dei	Autre	Fluide :	Diamètre :
·	Oui (si oui, préciser)			Commune :	
	Heure déclenchement :	h	N° scénario POI/PSI :	Point kilométrique :	

A compléter avec les informations disponibles au moment de la rédaction de la fiche · · **EVENEMENT** PRÉFET Produit impliqué Nature Substance **DE LA RÉGION** PROVENCE- ALPE Liquide Nom: Explosive ☐ SEVESO CÔTE D'AZUR N° CAS · □ Gaz Liberté Égalité Fraternité >5 % du seuil SEVESO Solide Quantité (unité de mesure) : DETAILS, DESCRIPTION DE L'EVENEMENT Page 1 ☐ Fuite ☐ Incendie Explosion ☐ Torche Autre (à préciser): Décrire factuellement l'évènement, équipement(s) impliqué(s), circonstances,... PREMIERES MESURES PRISES Risques associes a l'évènement : □ Explosion □ Pollution □ Radiologique □ Thermique □ Toxique préciser les mesures d'exploitation, mesures de lutte contre le sinistre et ses impacts, périmètre sécurité, mesures antipollution. surveillance....



Personnes présentes sur site : ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION

Direction régio

(décrire la situation, son développement et son niveau de maîtrise au moment de la rédaction de la fiche....)

Confinement

Nb de personnes concernées :

Evacuation





	Message d'information sur accident / incident - Fiche G/P									
	Nom et localisation de l'établisseme	nt :								
1	Date et heure du message :		à	h			N° version ou révision de la fiche :			
	Date de l'évènement :	Heur	re (de déd	couverte)		h	Commune :			

Bloc 1 de la page 2 automatiquement repris de la page 1 dans le cas de la saisie numérique,
Sinon dates et numéro de version à compléter manuellement.





Nouveau bloc pour évaluer les conséquences potentielles + thématique torche et sa durée

6	CONSEQUENCES										
	Humaines		Environnementales Torche:								
	O Non O Non		☐ Milieu(x) pollue(s) :	O Non							
0	O Oui	O Oui	Surface (ha):	O Oui							
	O En cours d'évaluation	○ En cours d'évaluation	et/ou linéaire (km) :	Durée totale :							



Liberté Égalité Fraternité

Page 2



ECHELLE DE CLASSEMENT G/P DE L'ACCIDENT OU L'INCIDENT- INDICES D'EVOLUTION

Niveau de Gravite - G :

- O G 0 : Opération normale d'exploitation
- O G 1 : Incident mineur d'exploitation
 Sans conséquence sur le personnel
 Peu de potentialité de risque
 Pas ou peu de conséquence sur l'environnement
 Peu de dégâts matériels
- G 2 : Accident notable d'exploitation Importante potentialité de risque et/ou avec conséquence sur le personnel et/ou avec conséquence sur l'environnement et/ou avec conséquence sur le matériel
- G 3 : Accident grave d'exploitation
 Avec conséquence sur le personnel et/ou l'environnement et/ou le matériel
- G 4 : Accident majeur
 Avec conséquences
 ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur

Niveau de Perception - P :

- O P 0 : Pas de perception à l'extérieur du site
- O P 1 : Peu de perception à l'extérieur du site
- O P 2 : Forte perception à l'extérieur
 - Type de perception extérieure réelle ou attendue :
- ☐ Olfactive ☐ Sonore ☐ Visuelle
- Autre :

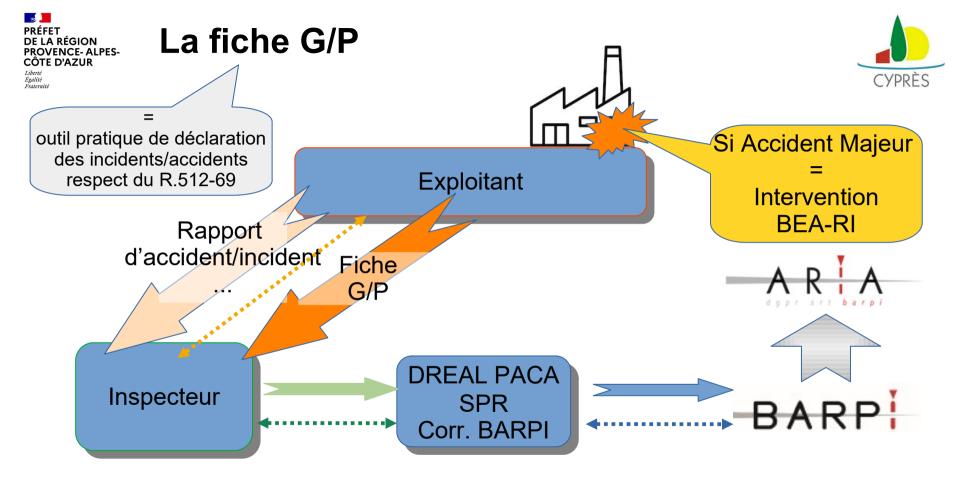
Indice d'évolution

- A : Situation maitrisée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible
- B : Intervention en cours, sans impact prévisible à l'extérieur du site
- C : Situation évolutive avec risque d'atteinte à l'extérieur du site





	COORDONNEES DU CONTACT	
8	Nom:	N° à joindre Cellule de crise exploitant :
	Fonction:	
	N° téléphone direct :	





Les suites des travaux de révision de la fiche G/P



- Mise en place de l'utilisation de la nouvelle fiche / envoi du courrier Préfet
- Fiche, guide d'utilisation et documentation associée disponible sur l'Internet DREAL/PACA
 - <u>Accueil > Prévention des risques > Installations classées pour la protection</u> de l'environnement > Déclaration d'accident/incident
- Point d'étape à 6 mois pour faire remonter les observations éventuelles et valider la version définitive de la fiche





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Prévention des Risques

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille Tél. 04 88 22 61 00 www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN

Merci pour votre attention





ACCIDENTS / INCIDENTS

Révision de la fiche G/P Séminaire du 16/11/2021

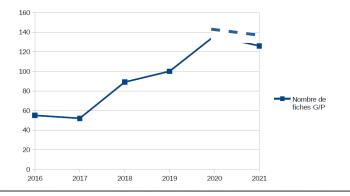
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur



Contexte Fiche G/P



- Article R. 512-69 du Code de Environnement
- Disponible de puis mai 1995 en PACA
- Révisée et imposée pour les SEVESO en 2006
- Révisée 2012 avec notion d'alerte tél.
- Nombre de fiches G/P transmises



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

2/18



Fiche G/P



Ce qu'elle est :

- fiche d'information synthétique relative à la survenue d'un évènement (incident/accident) indiquant les circonstances, les effets, et les mesures prises
- déclaration de cet évènement à l'inspection des IC dans les meilleurs délais (conformément au R. 512-69 du CF)
- fiche évolutive, pouvant être incrémentée avec les nouveaux éléments d'information relatifs à l'évènement

Ce qu'elle n'est pas :

- information d'alerte
- un outils de communication vers le public



Pour qui:

- les autorités
- les services de secours
- les mairies

Pour quoi:

- permettre d'évaluer rapidement, selon les critères, d'évaluer le gravité de l'évènement (classement en incident, accident ou accident majeur) et donc de prendre les mesure adaptées
- suivre l'évolution de l'évènement dans le temps et en informer simultanément les autorités
- fournir des éléments d'information nécessaire à la communication au public

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

3/18



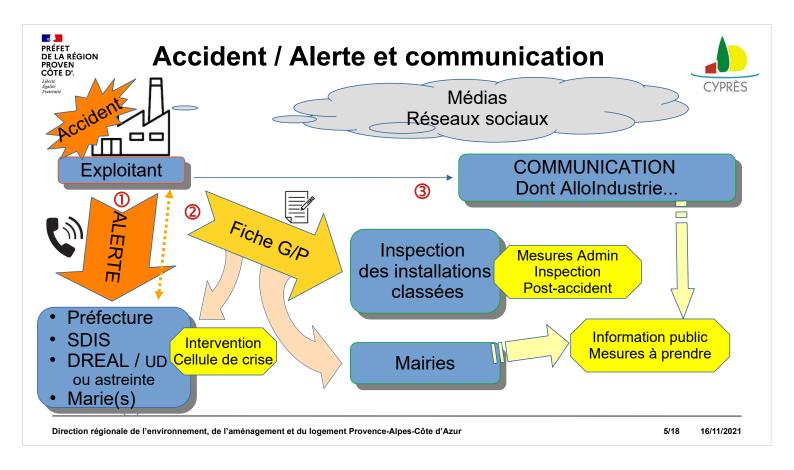
Objectifs de la révision de la fiche G/P



- Rapidité et normalisation de l'information des divers services concernés en cas d'accident, d'incident ou de pollution industrielle
- Évaluation rapide de l'évènement // incident/accident/accident majeur
- Classement de l'évènement selon critères de Gravité / Perception
- Rappel de la priorité donnée à l'appel téléphonique en cas d'alerte
- Adapter les suites à donner
- Clarifier/adapter l'utilisation/l'utilité de la fiche (schéma de diffusion)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

4/18



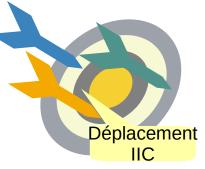


Incident, Accident ou Accident Majeur?





Les incidents sont les évènements qui auraient pu porter atteinte aux intérêts protégés



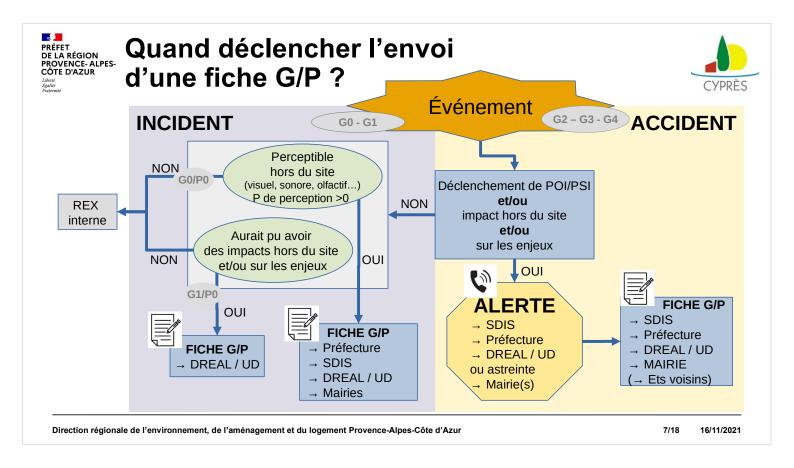
Les **accidents** sont les évènements qui ont porté atteinte aux intérêts protégés



Les accidents majeurs sont des accidents dont les conséquences sont telles qu'ils doivent être notifiés à la Commission européenne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

6 / 18



ATTENTION logigramme uniquement orienté sur la fiche G/P





Libe Égas Frat	rti Hiti Granité	Réinitialisation		CYPRÈS				
	Page 1					,		
	Message d'info	rmat	ion su	ır accid	ent / i	ncident - Fiche G/P		
	Nom et localisation de l'établisseme	nt :						
1	Date et heure du message :		à	h		N° version ou révision de	la fich	ne :
	Date de l'évènement :	Heur	re (de déd	couverte) :	h	Commune :		
Le	s informations sur l'exploita	ition 6	et sa lo	ocalisatio	n son	nt à pré-renseigner		
2	Classement de l'accident/incident : (en fonction de l'échelle définie en page	G: 2)	P:			Indice d'évolution :		
- C	n fonction des éléments du bloc 7 en page 2 : ce bloc se remplira automatiquement dans la version de saisie informatique ce bloc sera à compléter avec les éléments du bloc 7							
	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagem	ent et du lo	gement Prov	ence-Alpes-Côte	d'Azur		8/18	16/11/2021





			PHONIQUES Couf si info DREAL u		TRANSMISSION DE LA FICHE G/P		
	Des	tinataires	Téléphone	Cor	ntact téléphoniq	ue	Mail
	CODIS/COSSIM			Oui	O Non répondu	O NC	
	DREAL	UD		Oui	O Non répondu	O NC	
3	DREAL	SPR (astreinte)	06.26.57.63.19	Oui	O Non répondu	O NC	msd.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
2)	Préfet (Cabinet)		Oui	O Non répondu	O NC	
	Mairie(s	·)		Oui	O Non répondu	O NC	
	SIRACE	DPC/SIDPC					
	DDTM						
	PREMA	R					
	Autre(s)	:					

Chaque exploitant pré-renseignera les informations de ce bloc en fonction de sa localisation

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

9/18





	DECLENCHEMENT DU POI, PSI	Unité concernée :					
4	OU AUTRE PLAN D'URGENCE INTERNE	Si canalisation de transport concernée:					
	O Non POI PSI Autre	Fluide : Diamètre :					
		Commune :					
	Heure déclenchement : h N° scénario POI/PSI :	Point kilométrique :					
	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur						

	A compléter avec les info	rmations disponibles au momen	t de la rédaction de la fiche	_						
r	EVENEMENT									
RÉGION	Produit impliqué	Nature	Substance							
NCE- ALPE: D'AZUR	Nom:	Liquide	☐ SEVESO ☐ Explosive							
	N° CAS :	☐ Gaz ☐ Solide	□ >5 % du seuil SEVESO	СУ						
	Quantité (unité de mesure) :		E - 0 % dd 3cdii 0E vE 00							
	DETAILS, DESCRIPTION DE L'EVENEI	MENT		1						
age 1	Explosion Fuite Ince Décrire factuellement l'évènement, équipement	ndie	Autre (à préciser) :							
	PREMIERES MESURES PRISES]						
	Risques associes a l'évènement :									
(5	Explosion Pollution	□ Radiologique	☐ Thermique ☐ Toxique							
٦		s de lutte contre le sinistre et se	s impacts, périmètre sécurité, mesures antipollution,							
	surveillance,									
l										
	Personnes présentes sur site :	Evacuation Confine	ment Nb de personnes concernées :	-						
	reisonnes presentes sur site.	Lvacuation Commic		1						
	ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION	Lvacuation Comme								
	ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION									
	ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION									





	Message d'information sur accident / incident - Fiche G/P									
Nom et localisation de l'établissement :										
1	Date et heure du message :		à	h		N° version ou révision de la fiche :				
	Date de l'évènement :	Heure	(de déc	ouverte) :	h	Commune :				

Bloc 1 de la page 2 automatiquement repris de la page 1 dans le cas de la saisie numérique,
Sinon dates et numéro de version à compléter manuellement.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

12/18





Nouveau bloc pour évaluer les conséquences potentielles + thématique torche et sa durée

	CONSEQUENCES	CONSEQUENCES										
	Humaines		Environnementales									
6	O Non	O Non	☐ Milieu(x) pollue(s) :	Torche:								
9	O Oui	O Oui	Surface (ha):	O Oui								
	○ En cours d'évaluation	○ En cours d'évaluation	et/ou linéaire (km) :	Durée totale :								

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur





7



ECHELLE DE CLASSEMENT G/P DE L'ACCIDENT OU L'INCIDENT- INDICES D'EVOLUTION

Niveau de Gravite - G :

- G 0 : Opération normale d'exploitation
- G 1 : Incident mineur d'exploitation
 Sans conséquence sur le personnel
 Peu de potentialité de risque
 Pas ou peu de conséquence sur l'environnement
 Peu de dégâts matériels

O G 2 : Accident notable d'exploitation

Importante potentialité de risque et/ou avec conséquence sur le personnel et/ou avec conséquence sur l'environnement et/ou avec conséquence sur le matériel

O G 3 : Accident grave d'exploitation

Avec conséquence sur le personnel et/ou l'environnement et/ou le matériel

O G 4 : Accident majeur

Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur

Niveau de Perception - P:

- O P 0 : Pas de perception à l'extérieur du site
- O P 1 : Peu de perception à l'extérieur du site
- O P 2 : Forte perception à l'extérieur
 - · Type de perception extérieure réelle ou attendue :
- ☐ Olfactive ☐ Sonore
- ☐ Autre :

Indice d'évolution

- A : Situation maitrisée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible
- B : Intervention en cours, sans impact prévisible à l'extérieur du site
- C : Situation évolutive avec risque d'atteinte à l'extérieur du site

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

14/18

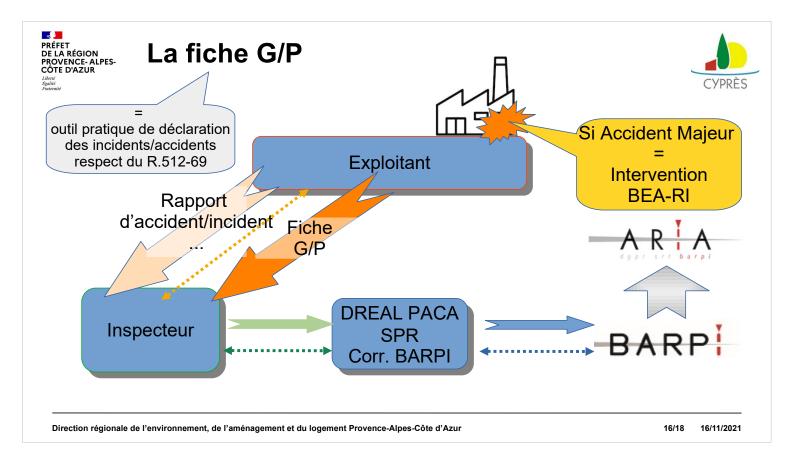
☐ Visuelle





8	COORDONNEES DU CONTACT	
	Nom:	N° à joindre Cellule de crise exploitant :
	Fonction:	
	N° téléphone direct :	

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur





Les suites des travaux de révision de la fiche G/P



- Mise en place de l'utilisation de la nouvelle fiche / envoi du courrier Préfet
- Fiche, guide d'utilisation et documentation associée disponible sur l'Internet DREAL/PACA

Accueil > Prévention des risques > Installations classées pour la protection de l'environnement > Déclaration d'accident/incident

Point d'étape à 6 mois pour faire remonter les observations éventuelles et valider la version définitive de la fiche

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Prévention des Risques

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille Tél. 04 88 22 61 00 www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN

Merci pour votre attention

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur